

Projet de bâtir une ville nouvelle
Le 20 juillet 1770 - Desroches au ministre

Un document des Archives Nationales. A.N. Col C/4/27, f°149.

N°88

A l'Isle de France, le 20 juillet 1770

Monseigneur,

J'ai déjà touché quelque chose de mes vues sur le seul moyen que j'envisage d'établir cette colonie puissamment, et d'une manière inébranlable. C'est après l'avoir visitée moi-même dans toutes ses parties, et l'avoir mieux connue qu'aucun gouverneur n'a fait avant moi, c'est, dis-je, après un examen bien réfléchi, et sur mes propres lumières que je sou mets aveuglement à votre décision, que j'ai formé le plan qui suit.

Chaque jour la population, et par conséquent les besoins vont s'accroître dans cette île. Un seul rendez-vous pour tous les hommes qui doivent l'habiter, énervera tous les autres points sans en faire fleurir aucun.

Ce rendez-vous général, naturel et même forcé jusqu'ici a toujours été au Port-Louis ; mais cette place contient aujourd'hui plus de Blancs malades à l'hôpital, qu'il n'y avait d'hommes effectifs dans toute la ville, il y a quatre ans ; ce trait seul marque à quel point la population y est augmentée.

D'un autre coté, les quartiers voisins du Port-Louis fournissant peu ou point de blé, de riz et de maïs, ce n'est donc que de loin qu'on peut les y faire venir. Ce n'est encore que par mer que l'on peut faire ces transports, et si le vent est constamment bon pour aller dans un sens, par la même raison, il est constamment mauvais pour aller dans le sens opposé.

Dès le mois de février dernier, assuré de l'exécution des promesses que vous m'avez faites, je donnai des ordres à M. de Steinauer [Steinauer] pour qu'il disposât la Légion dans divers cantonnements que je lui ai indiqués. Dès le 1^{er} de mai, cet ordre fut établi ; peu de jours après, nous reçûmes un détachement considérable du régiment Royal Comtois, et le reste de ce régiment a succédé rapidement. Si je n'avais pas pris ces mesures à l'avance, et j'avoue, contre le gré presque universel, une cruelle famine régnerait actuellement au Port-Louis. Malgré les précautions que j'ai prises, le riz y manque depuis plusieurs semaines, et ce n'est pas sans mécontentement que le soldat en est privé quoique on lui fournisse du blé en échange.

Le premier du mois de mai prochain, je ferai rentrer la Légion, et je cantonnerai le régiment Royal Comtois. Un plan est nécessaire à suivre, quand les forces réunies à l'Isle de France, ne devraient pas être augmentées, mais comme on peut prévoir qu'elles le seront, et peut-être bientôt, il est nécessaire de former un plan général que vraisemblablement je n'exécuterai jamais moi-même, mais il n'est pas moins de mon devoir de le tracer, et je m'en acquitte.

Le Port-Louis doit être le centre des forces navales, et sera longtemps celui du commerce. Il faut une garnison suffisante pour maintenir la police parmi les gens de mer, et parmi le peuple qui y sera longtemps abondant, et pour veiller à la sûreté de l'arsenal qui doit dominer dans toute la mer des Indes.

Mais il est important de diminuer l'affluence excessive qui y aboutit, et il y a des moyens simples d'y parvenir pour procurer le bien général et l'agrandissement de cette colonie. Je pense que pour cela il serait à propos de former une nouvelle ville dans le centre de l'île, d'y établir le Conseil supérieur, d'en faire par conséquent le rendez-vous de tous les gens qui n'ont que des procès, et ils sont en grand nombre ; cette ville d'ailleurs serait habitée, une partie du temps, par les habitants

voisins que la proximité d'un nouveau débouché engagerait à porter leurs terres à deux et trois fois plus qu'elles ne valent aujourd'hui. Il y aurait en même temps une garnison nombreuse qui n'aurait qu'un service de police et de discipline à remplir, et qui certainement contribuerait beaucoup à faire fleurir l'agriculture. Si vous approuvez la formation de cette ville, et la translation du Conseil, j'ose vous répondre que dans deux ans, je l'aurai solidement établie, et mon dessein est de l'appeler *Praslin*.

Suivant ce plan, je tiendrais au Port-Louis un quart des troupes rassemblées à l'Isle de France ; il n'en est pas moins essentiel d'achever les casernes commencées, et presque finies, parce qu'il peut survenir des événements qui y appellent toutes les troupes ; et dans les cas ordinaires, on aura par ce moyen la facilité de caserner les gens de mer lorsque leur affluence est trop grande.

Un autre quart des troupes serait en garnison à Praslin, car j'aime à l'appeler ainsi, et les deux autres quarts, ou la moitié, seraient distribués entre le Grand Port, les Quatre Cocos, Flacq, et la Poudre d'Or, en attendant que l'on puisse, (comme on le fera par la suite) former la chaîne entière et distribuer une partie de cette moitié depuis la pointe du S.O. de l'île, jusqu'au Morne Brabant.

Si on en était là, il n'y aurait plus de marronnage de la part des Noirs, ni de brigandage de la part des Blancs à craindre. Le pays serait gardé dans son centre et dans tous les points de sa circonférence, et les communications s'établiraient d'elles-mêmes.

Je n'ai passé aussi légèrement sur le Port-Bourbon que pour y revenir d'une manière plus réfléchie. Ce port doit être un jour le centre du commerce de l'Isle de France et de toute l'Inde. Il est spacieux et contiendrait plus de 500 navires de toute grandeur, à l'abri de tous les accidents du vent et de la mer. Il est facile de le garantir également des effets de l'ennemi. Je crois même que l'on y peut faire, avec peu de travail, un port fermé comme celui de Brest. On y entre toujours facilement, il n'y a de difficulté que pour en sortir ; par cette dernière raison, un navire marchand, sans aucune défense, pour peu qu'il soit bien conduit, entrerait impunément à la vue d'une escadre ennemie dans le Port Bourbon.

Toutes ces raisons feront un jour une nécessité de fortifier ce port, et d'y rassembler surtout beaucoup de mortiers qui empêcheront toujours l'ennemi de s'y présenter. Ce port n'a que deux portes, elles sont étroites, et si l'on ne passe point par là, il est impossible de songer à débarquer partout ailleurs le long de la côte.

Je crois, Monseigneur, que toutes ces observations sont suffisantes pour vous déterminer à un nouvel établissement que la Compagnie a, de tout temps, envisagé comme nécessaire, mais auquel elle n'a pas plus songé qu'à bien d'autres objets qui sont encore à naître, quoique M. de La Bourdonnais les ait imaginés, il y a plus de 20 ans. Ce n'est point un reproche que je lui fais ici ; elle n'a dû s'occuper que du soin d'enrichir les actionnaires, et il n'appartient qu'au Roi d'établir un boulevard redoutable dans toute la mer des Indes.

Je me garde bien de présumer de mon côté que je puisse mener cet établissement à sa perfection. Je ne demanderais pas même de quelques années des moyens extraordinaires pour les former. Si vous approuvez mes vues, je me charge d'en commencer l'établissement, sans frais extraordinaires, et seulement en faisant consommer là ce qui est nécessairement un objet de consommation quelque part que je l'applique. Alors chacun verra clairement, et ne pourra s'empêcher de souhaiter l'exécution (facile d'ailleurs) d'un projet d'où résulteront les plus grands avantages pour assurer la puissance et les richesses de cette île.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Le Ch. Desroches

* * *